



2018  
RAPPORT ANNUEL





## Unités de production



### Zwahlen & Mayr Constructions Métalliques

Avec sa capacité annuelle de production de 4'000 tonnes, Zwahlen & Mayr est entre le plus important charpentier métallique de Suisse. Son outil de production particulièrement performant lui permet de fabriquer des éléments de près de 70 tonnes et de plus de 40 mètres de longueur.

Bien que spécialisée dans les ouvrages importants de fort tonnage (ponts routiers et ferroviaires, stades), Zwahlen & Mayr peut également réaliser pour ses clients des passerelles piétonnes, des halles industrielles ou des ouvrages spéciaux de tous types.



### Zwahlen & Mayr Tubes Inox

Depuis 1980, Zwahlen & Mayr produit à Aigle des tubes en acier inoxydable et alliage de nickel, destinés aux échangeurs de chaleur de l'industrie chimique, alimentaire, pétrochimique et pour les centrales électriques; fabriqués par profilage et soudage, ces tubes répondent à des exigences élevées d'étanchéité et de fiabilité.

Dès 1990, Zwahlen & Mayr s'est aussi spécialisée dans la fabrication de tubes étirés de haute précision utilisés dans l'industrie automobile, pharmaceutique, pneumatique et les instruments de mesures.

Zwahlen & Mayr est devenu leader dans son domaine et exporte une part importante de sa production dans le monde entier.



30 meters long truck

## **Sommaire**

Ordre du jour de l'assemblée générale	6
---------------------------------------	---

### **Comptes consolidés**

---

Rapport du Conseil d'Administration	9
Compte de résultat consolidé	13
Bilan consolidé	14
Variation des fonds propres consolidés	16
Tableau des flux de trésorerie consolidés	17
Notes aux états financiers consolidés	18
Rapport du réviseur des comptes consolidés	36

### **Gouvernance d'entreprise**

---

Structure du groupe et actionariat	40
Structure du capital	40
Conseil d'Administration	42
Direction	46
Rémunération, participation et prêts	48
Droits de participation des actionnaires	49
Prises de contrôle et mesures de défense	50
Organe de révision	50
Politique d'information	51

### **Rapport de rémunération**

---

Rapport de rémunération	52
Rapport de l'organe de révision	55

### **Comptes statutaires**

---

Bilan	57
Compte de résultat	59
Notes aux états financiers statutaires et proposition de répartition du bénéfice disponible	60
Rapport de l'organe de révision	63

## Assemblée Générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'**assemblée générale ordinaire**  
Le mercredi 24 avril 2019 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Zone Industrielle 2, Aigle  
(Liste des présences dès 16.30H)

## Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

### 1. Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2018

### 2. Rapports de l'organe de révision

### 3. Décisions relatives à:

#### a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2018

Proposition: Approbation

#### b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2018

Proposition: Approbation

#### c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	5'704'784
Résultat de l'exercice 2018	CHF	2'316'216
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale	CHF	8'021'000
Report à nouveau	CHF	<u>8'021'000</u>

#### d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

#### e. Proposition : Décharge à tous les membres

### 4. Elections

#### a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

a1 Réélection de M. Luigi Mion pour une année (et son élection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote)

a2 Réélection de M. Raggiotto Roberto pour une année

a3 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année

a4 Réélection de M. Yves Bosson pour une année

#### b. Comité de rémunération

b1 Réélection de M. Mion Luigi

b2 Réélection de M. Raggiotto Roberto

#### c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires :

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Fidag SA à Martigny pour

l'exercice 2019

**d. Représentant indépendant**

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

**5. Vote sur la rémunération en 2020 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale**

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

**6. Divers et propositions individuelles**

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.4 du rapport annuel 2018, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2018 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2019, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

**Informations :**

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront remises jusqu'au 19 avril 2019 aux actionnaires détenant des actions au porteur par les banques suivantes:

à Lausanne : Banque Cantonale Vaudoise, UBS SA, Crédit Suisse

à Aigle : Banque Cantonale Vaudoise

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2019 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

à Aigle, le 28 mars 2019



### Analyse générale conjoncturelle

Même si des signes d'essoufflement de la croissance mondiale sont de plus en plus perceptibles, cette dernière est restée forte tout au long de l'année 2018. De nombreuses régions ont eu des taux de croissance positifs, notamment les Etats-Unis qui ont connu un essor significatif. L'inflation est restée généralement modérée au niveau international et le chômage a reculé en règle générale en Europe et a atteint un niveau historiquement bas aux Etats-Unis. Corollaire de cette situation, l'emploi a de nouveau progressé dans les pays industrialisés. La zone euro a quant à elle vu sa croissance, davantage soutenue par le commerce extérieur que par le développement de son marché intérieur, ralentir par rapport à l'année dernière. D'autres acteurs importants de la zone euro, la France ou l'Italie ont connu une dynamique positive malgré de nombreuses incertitudes tant politiques que structurelles. Par contre, celles liées au « Brexit » et à l'incapacité du gouvernement de rassurer quant à ses intentions, a eu pour conséquence un développement moins positif de l'économie britannique par rapport à la dynamique rencontrée dans la zone euro. Les mesures de sauvegarde prises par les Etats-Unis consistant à renégocier certains accords de libre-échange afin d'équilibrer leur balance commerciale avec leurs principaux partenaires, notamment la Chine et l'Europe, génèrent de nombreuses inquiétudes peu favorables aux investisseurs. Elles ont par contre eu un effet positif sur l'économie américaine probablement au même titre que la réforme fiscale qui est rentrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'économie de l'Allemagne qui reste le marché principal pour notre segment des tubes a vécu une période de haute conjoncture plutôt favorable dont a tiré profit son industrie d'exportation. Les inquiétudes découlant du ralentissement de la croissance mondiale, celles rattachées au « Brexit » et les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis entre-autres ont rendu les marchés financiers ainsi que les cours de changes plus volatils. Ces divers paramètres et la politique extérieure américaine au Moyen-Orient, notamment leur position envers l'Iran et les sanctions qui en découlent, ont également eu des incidences sur le marché des métaux industriels, plus principalement l'acier et le nickel qui concernent directement nos activités et qui ont fortement baissé durant le deuxième semestre 2018.

Le ralentissement conjoncturel constaté en Europe durant le deuxième semestre 2018 par rapport au premier semestre l'a également été en Suisse avec un PIB s'élevant seulement à 0,2% au dernier trimestre. La demande intérieure a stagné et la croissance du PIB pour l'année 2018, avec une industrie manufacturière en bonne santé et une forte augmentation des exportations de marchandises, s'est montée à 2,5%. Les investissements dans la construction ont sensiblement diminué au deuxième semestre 2018 du fait d'un recul de l'activité dans le secteur du bâtiment. La baisse des investissements en biens d'équipement a été nettement plus marquée comme l'a rapporté le SECO dans son dernier communiqué du mois de février 2019. Sur l'année 2018, la croissance a été supérieure à la moyenne durant le premier semestre alors qu'un ralentissement marqué a été constaté dans la deuxième partie de l'année en Suisse comme à l'étranger. Globalement, la bonne santé de l'industrie manufacturière, dopée par une forte demande de produits industriels suisses, reste la principale justification de la croissance de notre PIB. La politique monétaire des principales banques centrales notamment la FED qui a augmenté ses taux d'intérêts à plusieurs reprises alors que la BCE maintenait ses taux directeurs inchangés tout en cessant son programme d'achat d'actifs nets, ont continué à peser sur le franc suisse qui s'est fortement apprécié tout au long de l'année. Cette situation est évidemment importante et compliquée à gérer pour nos marchés d'exportations essentiellement en EUR et un peu en USD. La BNS a décidé de maintenir sa politique monétaire inchangée en continuant à appliquer le principe des intérêts négatifs appliqués aux avoirs à vue détenus par les banques auprès de la BNS. Même si le franc s'est légèrement déprécié face au dollar en fin d'année, il reste fortement surévalué par rapport à l'euro et continue à impacter significativement les activités d'exportation en général et plus particulièrement celles de notre Unité Tubes Inox qui est très fortement orienté vers les marchés d'export de la zone euro. La volonté de la BNS de maintenir sa politique interventionniste sur le marché des changes, au besoin, reste essentielle afin de maintenir de bonnes conditions économiques à notre industrie d'exportation.

C'est dans ce contexte globalement positif, même s'il a été moins favorable durant le deuxième semestre, que nous avons achevé cette année 2018 avec un chiffre d'affaire net de KCHF 61'829, en augmentation de KCHF 8'534 ou +16% par rapport à 2017. Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'est amélioré de KCHF 1'497 pour atteindre le montant de KCHF 5'826, KCHF 4'329 en 2017, alors que le résultat opérationnel (EBIT) s'est monté quant à lui à KCHF 3'515 contre KCHF 1'860 un an auparavant. Avec des charges financières supérieures à celles de l'année dernière et une situation des changes défavorables avec une lente appréciation

du franc contre l'euro durant la deuxième partie de l'année, le résultat avant impôts s'est monté à KCHF 2'934 contre KCHF 1'770 en 2017. Alors que le résultat après impôts se montait à KCHF 2'457 l'an dernier, grâce à un ajustement positif d'impôts différés lié à la mise en œuvre de la nouvelle loi fiscale vaudoise, le résultat après impôts 2018 se monte à KCHF 2'344.

### **Unité Constructions Métalliques**

Compte tenu du redimensionnement de notre unité de Construction métallique avec une structure de production allégée, nos activités, au cours de l'exercice 2018, ont été satisfaisantes d'une manière générale.

Sans atteindre des chiffres particuliers, la succession des affaires de petites et de moyennes importances, qui se sont traitées, nous a permis d'assurer le plein emploi de notre personnel de production et du montage.

Nous avons été particulièrement occupés, entre-autres, par la construction des marquises de la gare de Chiasso et des structures métalliques pour le bâtiment Vortex à Lausanne pour ce qui concerne les constructions conventionnelles, le pont CFF de Malvie et le pont tournant pour les Services Industriels de Genève pour les ouvrages d'art.

Nous avons également fabriqués de nombreux portiques autoroutiers destinés à 5 chantiers de l'OFROU en suisse romande entre Martigny et Neuchâtel.

La structure métallique pour l'habillage du pont du Ceva sur l'Arve avec la pose des vitrages a aussi été une des réalisations prédominantes de l'année.

Tous ces chantiers ont également engendré une forte occupation de nos équipes de montage tout au long de l'année, en plus du chantier des gares du Ceva à Genève qui se terminera pour nous ce printemps.

Grâce cette bonne occupation sur l'entier de l'exercice, le chiffre d'affaire 2018 a progressé pour atteindre 16'755 KCHF, soit une augmentation de 45% comparé à celui de 2017 de 11'575 KCHF.

Conséquence d'un marché de la construction en Suisse souffrant toujours d'un manque de projets d'envergure, nos perspectives pour cette année 2019 restent mitigées.

Au cours du premier trimestre, par manque de charges dans nos ateliers, nous avons dû malheureusement recourir au chômage partiel pour une partie de notre personnel.

La pression sur les prix et la nécessité d'être le plus concurrentiel possible pour enregistrer des commandes nous conduiront à augmenter la part de sous-traitance pour la réalisation de nos affaires.

Néanmoins grâce à deux commandes acquises en fin 2018, le pont Bleu et le musée de L'Elysée à Lausanne, les activités de nos différents services sont couvertes pour les mois à venir.

### **Unité Tubes Inox**

En ce qui concerne notre unité de production Tubes Inox, nous avons démarré l'année 2018 dans un environnement économique industriel dans lequel soufflait un fort vent d'optimisme.

Au cours du premier trimestre, ce trend positif nous a permis d'enregistrer un grand nombres de commandes, aussi bien pour notre département Tubes soudés que pour notre département Tubes étirés.

Mais à la veille des vacances d'été, sous l'influence des tensions politico-économiques toujours existantes et l'introduction de taxes d'importation par l'administration Trump avec les contre-mesures de l'Union européenne, l'euphorie des marchés s'est rapidement refroidi pour tomber dans le pessimisme en fin d'exercice.

Avec cette insécurité des marchés et les craintes d'une production chinoise résolument en perte de croissance, les prix de base de la matière première des aciers inoxydables et l'extra d'alliage du nickel ont fléchi à fin d'année.

Finalement, grâce à un portefeuille de commandes bien chargé en première partie de l'année, les deux secteurs opérationnels, Tubes soudés et Tubes étirés, ont réalisé un exercice 2018 de bonne facture, en approchant les chiffres production réalisés l'année précédente.

Plus précisément, en terme de résultats financiers pour notre unité de production Tubes inox, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2018 a augmenté de 3'354 KCHF pour atteindre un chiffre d'affaire net de 45'074 KCHF contre 41'720 KCHF, soit une augmentation de 8.0% par rapport à 2017.

Pour l'exercice 2019 en cours, les perspectives en terme de volume de production sont moins favorables que les deux dernières années en raison du fléchissement des marchés industriels, consommateurs de produits tubulaires en acier inoxydable et du ralentissement du marché des affaires en général amorcé déjà à la fin de l'année précédente.

Néanmoins, nous sommes confiants que grâce aux investissements effectués ces dernières années pour améliorer notre productivité, nous saurons minimiser les effets négatifs de cette conjoncture à nouveau frileuse, mais qui ne devrait pas se poursuivre sur une très longue période.

### **Entreprise générale Efimex**

Aucune activité opérationnelle n'a été réalisée en 2018.

### **Conclusions**

Compte tenu de tous les facteurs d'incertitudes actuels, l'exercice prévisionnel de la croissance mondiale reste un exercice pour le moins incertain. Avec une croissance estimée à 3,7% pour 2018, certains économistes notamment au FMI parlent d'un taux de 3,5% en 2020. Nous pouvons donc raisonnablement imaginer une croissance 2019 en légère baisse. Les effets négatifs de la guerre commerciale engagée par les Etats-Unis contre ses principaux partenaires commerciaux présentant une balance commerciale déficitaire vont commencer à avoir un impact négatif du fait des augmentations des droits de douane. Certes, certains facteurs négatifs sont déjà anticipés par les marchés et les divers acteurs de l'économie mais ils demeurent une importante source de risques s'ils s'avèrent plus complexes à gérer. On pense notamment au Brexit et les conséquences difficilement mesurables que pourrait représenter une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le ralentissement constaté en Allemagne où de nouvelles normes antipollution dans l'industrie automobile, un secteur important de l'économie allemande, ont également contribué au ralentissement constaté et pourraient encore peser sur la première économie de la zone euro. Les risques financiers et souverains, notamment en Italie restent un sujet d'inquiétude qui pourrait avoir des conséquences sur la demande intérieure et pour les marchés et instituts financiers plus globalement. La question de l'endettement public, notamment dans la zone euro, bien que mise de côté ces dernières années, reste préoccupante et pourrait aussi avoir un impact négatif important sur la croissance mondiale. Un ralentissement plus prononcé de la Chine aurait également des répercussions négatives sur la croissance mondiale. Globalement, les facteurs négatifs pour les perspectives de croissance restent plus importants que les éléments positifs et implique une relative prudence dans les estimations pour les années à venir. La position de la BNS qui semble confirmer le cap de sa politique monétaire expansionniste reste la garantie minimum pour limiter l'appréciation du franc suisse même si ce dernier reste encore nettement surévalué. Les taux d'intérêts négatifs ainsi que l'intention de la BNS d'intervenir sur les marchés des changes pour soutenir le franc suisse permettent de limiter cette surévaluation et soutien l'activité économique, notamment notre industrie d'exportation. La question des taxes douanières sur les importations d'acier nous touche directement tant au niveau de nos achats que de nos ventes en Europe ou aux Etats-Unis. Nous restons donc très attentifs aux mesures de sauvegarde prises par l'UE ou les Etats-Unis même si nous n'avons pas été impactés de manière significative jusqu'à présent. Les surcapacités dans les marchés de l'acier avec la Chine qui concentre à elle seule environ 50% du marché ne permettent pas d'envisager une augmentation significative des prix à moyen terme. Par contre, le prix du nickel étant assez bas en fin d'année dernière, la baisse des stocks constatée et un intérêt toujours marqué pour les technologies employant cet alliage offrent des conditions favorables qui laissent présager d'une hausse des prix durant l'année 2019. Toutefois, le secteur des métaux étant généralement dépendant des événements géopolitiques et ces derniers générant une forte volatilité des

prix, ces estimations doivent être interprétées avec une certaine prudence et être aussi lues en rapport avec les effets liés à la croissance mondiale.

Les paramètres et événements qui ont rythmé l'année 2018, avec comme principale conséquence un ralentissement économique durant le deuxième semestre, sont toujours présents et vont donc continuer à ralentir la croissance économique. La situation reste positive mais, compte tenu des éléments précités, nous nous attendons à une activité pour l'année 2019 plus en adéquation avec l'évolution constatée durant la deuxième partie de l'année précédente pour nos activités de l'Unité tubes Inox. L'innovation, l'amélioration de nos outils de production et la recherche de nouveaux marchés restent des sujets stratégiques d'optimisation que nous allons continuer à développer pour nous adapter à l'évolution des marchés et faire face aux défis imposés par les divers acteurs économiques et financiers de l'économie globalisée. Le franc suisse et sa forte surévaluation reste un sujet d'inquiétude important compte tenu de son impact financier sur nos résultats.

L'évolution de notre unité Construction Métallique reste toujours préoccupante malgré une adaptation de nos structures aux besoins du marché suisse qui reste relativement faible au regard du nombre d'ouvrages d'art d'envergure qui reste notre marché stratégique. La situation reste donc difficile avec une concurrence très active et des acteurs étrangers toujours plus dynamiques et entreprenants grâce à leur coûts structurels plus avantageux. Nous allons toutefois continuer à rester actifs sur ce créneau tout en continuant à développer nos actions commerciales en collaboration avec nos différents partenaires économiques.

Après plusieurs exercices difficiles qui ont conduit à certains changements structurels significatifs, le Conseil d'administration est très satisfait de pouvoir rapporter, pour la troisième année consécutive, un nouveau résultat positif et tient à en remercier sincèrement la direction, les cadres et l'ensemble du personnel pour leur engagement, leur souplesse et les efforts consentis qui ont conduit à ce résultat qui permet de consolider les bases et les investissements nécessaires afin d'assurer la pérennité de la société.

Le Conseil d'administration remercie encore les actionnaires, tous les clients et les divers partenaires de Zwahlen et Mayr SA pour la confiance renouvelée constamment et souhaite affirmer son souhait de répondre à leurs légitimes exigences de qualité et de durabilité afin d'assurer l'avenir de Zwahlen et Mayr SA.

Le Conseil d'Administration Aigle, mars 2019

**COMPTES CONSOLIDÉS**  
**Compte de résultat consolidé**

<b>En KCHF</b>	<b>Note</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Chiffre d'affaires net	2	61'829	53'295
Autres produits d'exploitation		201	711
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>62'030</b>	<b>54'006</b>
Matières premières, matières auxiliaires et approvisionnement	3	(24'206)	(21'439)
Services, jouissance de biens de tiers	4	(13'174)	(11'596)
Frais de personnel	5	(18'640)	(16'241)
Autres charges d'exploitation	6	(184)	(401)
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)</b>		<b>5'826</b>	<b>4'329</b>
Amortissements	14, 15	(2'311)	(2'469)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>		<b>3'515</b>	<b>1'860</b>
Charges financières	7	(987)	(608)
Produits financiers	7	406	518
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>2'934</b>	<b>1'770</b>
Impôts sur le bénéfice	8	(590)	687
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2'344</b>	<b>2'457</b>
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Zwahlen & Mayr SA		2'344	2'457
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		70'200	70'200
<b>Résultat par action (en CHF) <sup>1)</sup></b>		<b>33.39</b>	<b>35.00</b>

<sup>1)</sup> il n'y a aucun effet de dilution

## COMPTES CONSOLIDES

### Bilan consolidé

En KCHF	Note	31.12.2018	31.12.2017
<b>ACTIF</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	9	2'379	5'090
Créances clients	11	7'328	7'359
Créances clients, parties liées	11, 17	10	140
Autres créances fiscales		1'269	1'304
Autres créances		653	195
Stocks	12	12'873	11'379
Travaux en cours	13	6'266	5'155
Actifs de régularisation	19	395	605
<b>Total actifs circulants</b>		<b>31'173</b>	<b>31'227</b>
Terrains et immeubles		12'592	13'524
Installations techniques et équipements		8'869	6'871
Outillage industriel et commercial		532	498
Autres immobilisations corporelles		113	83
Immobilisations en cours		1'291	1'256
<b>Immobilisations corporelles</b>	14	<b>23'397</b>	<b>22'232</b>
Frais de développement		19	37
Licences et développements informatiques		15	26
Immobilisations en cours		244	87
<b>Immobilisations incorporelles</b>	15	<b>278</b>	<b>150</b>
<b>Total actifs à long terme</b>		<b>23'675</b>	<b>22'382</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>54'848</b>	<b>53'609</b>

## COMPTES CONSOLIDES

### Bilan consolidé

En KCHF

#### PASSIF ET FONDS PROPRES

		31.12.2018	31.12.2017
Dettes bancaires	16	822	495
Instruments financiers dérivés à court terme	10	-	34
Fournisseurs		5'635	6'861
Fournisseurs, parties liées	17	226	1'665
Avances sur travaux en cours	13	341	510
Impôts dus sur le résultat		292	-
Autres dettes fiscales		109	48
Autres créanciers		628	784
Part à court terme des engagements de leasing	18	445	241
Passifs de régularisation	19	1'119	999
Provisions à court terme	20	1'201	850
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>10'818</b>	<b>12'487</b>
Dettes bancaires	16	1'950	2'200
Engagements de leasing à long terme	18	1'454	939
Impôts différés passifs	8	1'958	1'659
<b>Total engagements à long terme</b>		<b>5'362</b>	<b>4'798</b>
Capital-actions	21	14'040	14'040
Résultats accumulés		22'284	19'827
Résultat de l'exercice		2'344	2'457
<b>Total fonds propres des actionnaires de la société mère</b>		<b>38'668</b>	<b>36'324</b>
<b>TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES</b>		<b>54'848</b>	<b>53'609</b>

**COMPTES CONSOLIDES****Variation des fonds propres consolidés****Fonds propres des actionnaires de la société mère**

<b>En KCHF</b>	<b>Capital-actions</b>	<b>Résultats accumulés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Etat au 1.1.2018</b>	<b>14'040</b>	<b>19'827</b>	<b>2'457</b>	<b>36'324</b>
Transfert du résultat 2017		2'457	(2'457)	-
Dividendes versés				-
Résultat de l'exercice			2'344	<b>2'344</b>
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>14'040</b>	<b>22'284</b>	<b>2'344</b>	<b>38'668</b>
<b>Etat au 1.1.2017</b>	<b>14'040</b>	<b>19'373</b>	<b>454</b>	<b>33'867</b>
Transfert du résultat 2016		454	(454)	-
Dividendes versés				-
Résultat de l'exercice			2'457	<b>2'457</b>
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>14'040</b>	<b>19'827</b>	<b>2'457</b>	<b>36'324</b>

## COMPTES CONSOLIDES

### Tableau des flux de trésorerie consolidés

En KCHF	Note	2018	2017
Résultat après impôts		2'344	2'457
<u>Elimination des éléments sans incidences sur les liquidités :</u>			
- Amortissements	14/15	2'311	2'469
- Ajustements de valeurs sur actifs circulants	11	(486)	56
- Charge d'impôts	8	590	(688)
- Ajustements à la juste valeur des instruments financiers	10	(34)	58
- Différences de change non réalisées		183	33
- Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles	14	(19)	-
- Perte sur vente d'immobilisations corporelles		-	-
- Produits d'intérêts	7	-	(1)
- Charges d'intérêts	7	124	46
<u>Variation du fonds de roulement:</u>			
- (Augmentation)/Diminution des créances d'exploitation		572	(640)
- (Augmentation)/Diminution des autres créances		(423)	(518)
- (Augmentation)/Diminution des stocks		(1'494)	(380)
- (Augmentation)/Diminution des travaux en cours		(1'280)	(1'274)
- (Augmentation)/Diminution des actifs de régularisation		210	385
- Augmentation/(Diminution) des fournisseurs		(2'642)	(32)
- Augmentation/(Diminution) des autres créanciers		(95)	211
- Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation		120	(32)
Impôts encaissés		-	-
Impôts payés		1	-
Intérêts payés		(124)	(46)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>209</b>	<b>2'355</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(2'487)	(2'042)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	14	20	4
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(158)	(47)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(2'625)</b>	<b>(2'085)</b>
Augmentation des dettes bancaires	16	327	495
Remboursement des dettes bancaires	16	(250)	(699)
Remboursement des dettes envers l'actionnaire	16	-	(268)
Remboursement des leasings financiers	18	(241)	(90)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(164)</b>	<b>(562)</b>
<b>Variation des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(2'580)</b>	<b>(292)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	9	5'090	5'401
Effet des variations de change		(131)	(19)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>9</b>	<b>2'379</b>	<b>5'090</b>

## Notes aux états financiers consolidés

### 1. Informations relatives au Groupe

Zwahlen & Mayr SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège se trouve au Route des Marais 2, Zone industrielle, à Aigle en Suisse. Les principales activités du groupe Zwahlen & Mayr sont décrites dans la Note 2 ci-après.

#### 1.1. Base de présentation

Les états financiers consolidés du groupe Zwahlen & Mayr ont été établis conformément à l'intégralité du référentiel des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle quant à la situation financière, patrimoniale et des résultats.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF) et sont établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers mentionnés ci-après qui sont évalués à leur juste valeur.

#### 1.2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Zwahlen & Mayr SA et de sa filiale Efimex SA détenue à 100% et intégrée globalement. Les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année en utilisant des politiques comptables identiques à celles utilisées par Zwahlen & Mayr SA.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe, y compris les charges et produits sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions intra-groupe et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

#### 1.3. Changements de principes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

#### 1.4. Jugements comptables essentiels, estimations et hypothèses

##### Estimations et hypothèses

Les hypothèses clés, concernant les sources principales d'incertitude futures et autres concernant les estimations faites à la date du bilan et qui contiennent un risque significatif de générer un ajustement matériel des valeurs comptables des actifs et passifs sur le prochain exercice comptable, sont présentées ci-après:

##### Estimation des coûts de construction et des travaux en cours

L'évaluation des travaux en cours est effectuée sur la base de l'estimation des coûts et des produits engendrés par chaque projet. Les coûts globaux des projets sont établis à partir des offres des sous-traitants et fournisseurs ainsi que du calcul des coûts des propres prestations. L'évaluation des propres prestations provient d'une analyse des heures nécessaires à la réalisation de chaque projet au taux horaire de chacun des centres de coût utilisés.

L'évaluation des charges et produits d'un projet est effectuée mensuellement. Une attention plus soutenue est portée lors des résultats semestriels ainsi qu'à la date de clôture des comptes. Selon l'évolution de l'affaire, les valeurs comptables sont ajustées selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) pour obtenir une prévision à finir la plus proche possible de la réalité technique et financière de l'affaire.

La valeur comptable des travaux en cours actifs est de KCHF 6'266 au 31 décembre 2018 (2017 : KCHF 5'155) alors que celle pour les avances sur travaux en cours se monte à KCHF 341 au 31 décembre 2018 (2017 : KCHF 510).

## **1.5. Principes comptables essentiels**

### **Conversion des monnaies étrangères**

Dans les sociétés du groupe, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

Toutes les sociétés du Groupe présentent leurs comptes en CHF.

### **Chiffre d'affaires net**

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits des activités du groupe (Constructions métalliques, Tubes soudés, Tubes étirés et Entreprise Générale), déduction faite des escomptes et des rabais. Les produits sont comptabilisés au moment de la livraison des prestations ou, pour les contrats de construction ou d'entreprise générale, en fonction du degré d'avancement.

### **Chiffre d'affaires et coûts des travaux en cours**

Lorsque le résultat d'une commande en cours peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation à fournir au jour du bilan. Le degré d'avancement est établi sur la base du rapport entre les coûts consentis jusqu'au jour de l'établissement du bilan et les coûts globaux estimés du contrat. A partir de l'instant où le client est d'accord sur les travaux complémentaires à réaliser et sur les suppléments de prix qui s'y rattachent, le produit correspondant est intégré dans l'affaire.

Les coûts des travaux sont comptabilisés comme une charge au cours de la période durant laquelle ils sont échus. S'il apparaît que l'ensemble des coûts des travaux dépassera le total des produits encaissés, la perte prévisible est comptabilisée immédiatement en charges.

### **Impôts sur le bénéfice**

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus et récupérables sur le bénéfice imposable sur les exercices antérieurs. L'obligation fiscale actuelle du groupe est calculée en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs des états financiers et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour compenser ces différences temporelles déductibles et pertes fiscales reportables. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments inscrits dans les fonds propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutable de compenser les actifs d'impôt courant avec les passifs d'impôt courant et lorsqu'ils se réfèrent à des impôts sur le bénéfice prélevés par la même autorité fiscale, au sein de la même entité, et lorsque le groupe entend liquider ses actifs et passifs d'impôts sur une base nette.

### **Instruments financiers dérivés**

Les opérations à terme sur devises sont les seules positions regroupées sous cette catégorie. Après leur comptabilisation initiale, les actifs de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes sont immédiatement reconnus en résultat.

### **Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

## Créances

Les créances clients sont évaluées aux montants facturés, sous déduction des corrections de valeur pour créances douteuses. Les provisions pour créances douteuses sont constituées sur la base de la différence entre le montant dû selon les termes contractuels de la facture et les flux de trésorerie futurs estimés. Le montant de la perte respective estimée est enregistré dans le compte de résultat, via l'utilisation des provisions pour créances douteuses.

Les créances dépréciées sont constatées en pertes quand elles sont jugées irrécouvrables.

## Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

## Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

La classification «actif» ou «passif» se détermine individuellement au niveau de chaque projet.

Le montant des commandes est comptabilisé sous le poste travaux en cours. Pour autant que les prestations fournies cumulées (coûts de réalisation de la commande plus bénéfice escompté) dépassent les versements déjà encaissés pour une commande donnée, le chiffre indiqué apparaît dans les actifs circulants. Si, après déductions des paiements encaissés, il reste un solde négatif, le chiffre indiqué apparaîtra dans les engagements à court terme. Les pertes prévisibles sur des travaux en cours sont couvertes par des provisions.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, respectivement de production, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur.

Ces valeurs incluent les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions ou aux productions de biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou constatées séparément comme un actif distinct uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés pour le Groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte de résultat au cours de la période où ils ont été encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immobilisations en cours de construction, sont amorties linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont :

■ Immeubles	8 – 33 ans
■ Installations techniques et équipements	12.5 ans
■ Outillage industriel et commercial	4 ans
■ Équipements informatiques et autres	5 ans

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

■ Frais de développement	5 ans
■ Droits de brevet	5 ans
■ Développements informatiques	3 – 8 ans

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser ou de le vendre, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

## **Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif et une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en appliquant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une dépréciation comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise en cas de changement dans les estimations de la détermination de la valeur recouvrable. La reprise est comptabilisée dans le compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune dépréciation de valeur n'avait été comptabilisée.

## **Leasing**

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des leasings financiers. Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure. La redevance de leasing est décomposée en deux éléments, soit un amortissement et un intérêt, cela afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris. Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing si celle-ci est plus courte.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

## **Dettes bancaires**

Les dettes bancaires comprennent un emprunt hypothécaire, les avances à terme fixe ainsi que les découverts bancaires. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur puis elles sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **Fournisseurs et autres créanciers**

Les fournisseurs et autres créanciers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que le groupe sera tenu d'éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation puisse être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires, pour éteindre l'obligation à la date du bilan. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

## **Engagements envers le personnel**

Les employés de Zwahlen & Mayr SA (Efimex SA n'ayant pas d'employé) sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur et les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du groupe. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées à la charge du compte de l'exploitation de l'exercice. Les employés du groupe sont assurés contre les risques d'invalidité, de décès et pour la retraite.

## **Actifs et passifs éventuels**

Les actifs et passifs éventuels sont des droits et des engagements possibles qui résultent d'événements passés et dont l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou la non-occurrence d'un ou de plusieurs événements futurs incertains sur lesquels le groupe n'a pas le contrôle total. Ces éléments sont présentés dans les notes le cas échéant.

## Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés par le Conseil d'administration. Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et passifs à la date de clôture sont présentés dans les notes.

## Note 2 – Secteurs opérationnels

L'organisation opérationnelle du groupe est basée sur les principaux secteurs opérationnels suivants :

- **Constructions métalliques (CM)** – réalisations de gammes complètes d'ouvrages métalliques.
- **Tubes soudés (TS)** – fabrication de tubes en inox par profilage et soudage destinés aux équipements et échangeurs de chaleur des secteurs d'industrie chimique, alimentaire et pétrochimique.
- **Tubes étirés (TE)** – fabrication de tubes en inox étirés de haute précision destinés à l'industrie automobile, aux appareils et instruments pneumatiques, hydrauliques et électromagnétiques ainsi que dans la construction de machines-outils.
- **Efimex, entreprise générale** – réalisations de projets de constructions en entreprise générale

Il n'existe pas de ventes ou autres transactions entre les secteurs opérationnels constructions métalliques et tubes inox. Les transactions inter-secteurs concernent:

- les prestations entre le secteur constructions métalliques et Efimex, entreprise générale
- les prestations à l'intérieur des tubes inox, soit entre tubes soudés et tubes étirés.

Les prix de transferts entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les secteurs géographiques du groupe sont basés sur la localisation des actifs. Le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation géographique des clients.

## COMPTES CONSOLIDES

### Note 2 - Information sectorielle

#### Note 2.1. Chiffre d'affaires nets par secteur opérationnel

En KCHF

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>Chiffre d'affaires net</b>
Construction métalliques (CM)	16'755	11'575
Tubes soudés (TS)	14'611	13'640
Tubes étirés (TE)	30'463	28'080
<b>Total</b>	<b>61'829</b>	<b>53'295</b>

Nos concurrents, pour tous nos secteurs d'activités, ne sont pas des entreprises cotées et ne doivent pas, de ce fait, communiquer des informations détaillées sur leurs résultats opérationnels. Afin d'éviter un désavantage concurrentiel évident et de préserver les intérêts de tous les actionnaires, nous renonçons à détailler davantage les informations sectorielles par secteur opérationnel et nous nous contentons donc de rapporter l'information sectorielle uniquement pour les chiffre d'affaires réalisés.

#### Note 2.2 - Chiffre d'affaires net par secteurs géographiques

En KCHF

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>Chiffre d'affaires net</b>
Suisse	21'567	14'950
Allemagne	17'449	15'124
Italie	7'378	7'336
France	2'328	2'157
Reste de l'Europe	7'868	7'335
Asie	1'439	3'159
Amerique du Nord	3'546	3'093
Autres	254	141
<b>Total</b>	<b>61'829</b>	<b>53'295</b>

#### Note 3 - Matières et approvisionnement

En KCHF

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Matières premières, approvisionnement	22'486	18'866
Variation de stocks de produits en cours	(1'996)	(1)
Consommables	3'114	2'380
Pièces de rechanges	527	107
Matériels informatiques	75	87
<b>Total matières et approvisionnement</b>	<b>24'206</b>	<b>21'439</b>

#### Note 4 - Services, jouissance de biens de tiers

<b>En KCHF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Sous-traitance	4'521	4'697
Frais de transport	1'869	1'425
Energies	2'352	2'230
Entretien & maintenance	909	598
Frais industriels	259	197
Frais généraux	2'112	1'880
<b>Sous-total services</b>	<b>12'022</b>	<b>11'027</b>
Locations d'installations et machines d'exploitation	1'152	569
<b>Sous-total jouissance de biens de tiers</b>	<b>1'152</b>	<b>569</b>
<b>Total services, jouissance de biens de tiers</b>	<b>13'174</b>	<b>11'596</b>

#### Note 5 - Frais du personnel

<b>En KCHF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Salaires et appointements	12'288	12'613
Indemnités pour chômage partiel	-	(633)
Charges sociales	2'461	2'194
Personnel temporaire	3'572	2'145
Autres charges du personnel	319	(78)
<b>Total frais du personnel</b>	<b>18'640</b>	<b>16'241</b>

#### Effectifs moyens

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Unité Constructions Métalliques	52	72
Unité Tubes Inox	126	111
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>178</b>	<b>183</b>

#### Note 6 - Autres charges d'exploitation

<b>En KCHF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Impôts divers, taxes et pénalités	12	45
Publication, abonnement, documentation	24	54
Pertes sur débiteurs	185	37
Perte sur cession d'immobilisation	-	4
Attribution à la provision pertes sur débiteurs	(488)	11
Attribution à la provision pour litiges	451	250
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>184</b>	<b>401</b>

## Note 7 - Charges & produits financiers

En KCHF	2018	2017
Intérêts sur dettes financières	81	86
Intérêts sur financement leasing	43	8
Commissions et frais bancaires	112	144
Pertes de change sur liquidités, clients et fournisseurs	751	312
Correction de valeur des instruments financiers dérivés	-	58
<b>Total charges financières</b>	<b>987</b>	<b>608</b>
Intérêts sur liquidités	-	1
Intérêts sur créances	-	-
Gains de change sur liquidités, clients et fournisseurs	406	517
<b>Total produits financiers</b>	<b>406</b>	<b>518</b>

## Note 8 - Impôts

En KCHF	2018	2017
Impôts courants	292	-
Variation des impôts différés passifs <sup>(1)</sup>	298	(687)
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	<b>590</b>	<b>(687)</b>
<b>En KCHF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Composants des impôts différés au passif du bilan</b>		
Créances clients	77	88
Stocks	584	520
Travaux en cours	279	235
Instruments financiers dérivés	-	(5)
Immobilisations corporelles	771	823
Immobilisations incorporelles	3	5
Provisions	244	244
Pertes reportables	-	(251)
<b>Provision pour impôts différés</b>	<b>1'958</b>	<b>1'659</b>

<sup>(1)</sup> Le taux d'impôt appliqué pour le calcul des postes d'impôts différés est de 13,713% autant pour le passif d'impôts différés que pour l'actif d'impôts différés sur les pertes reportées.

En KCHF	31.12.2018	31.12.2017
<b>Pertes fiscales reportées non utilisées par année fiscale</b>		
1ère année	-	-
2ème année	-	-
3ème année	-	(1'205)
4ème année	-	-
5ème année	-	-
6ème année	-	-
7ème année	-	-
<b>Provision pour impôts différés</b>	<b>-</b>	<b>(1'205)</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité légale et fiscale. Les pertes fiscalement reportables ont été activées et compensées avec les impôts différés passifs dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

La loi sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a été entérinée en novembre 2017 par le Grand Conseil vaudois. Celle-ci prévoit une baisse de la base d'imposition cantonal à 3.33% dès le 01.01.2019. Dès lors, le taux d'imposition d'impôts différés sur les éléments détenus à long terme est fixe à 13.713%

#### Note 9 - Liquidités et équivalents de liquidités

En KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Banques	2'356	4'963
Comptes courant postal	22	125
Caisse	1	2
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>2'379</b>	<b>5'090</b>

#### Note 10 - Instruments financiers dérivés

En KCHF	31.12.2018			31.12.2017		
	Montants notionnels	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montants notionnels	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrats de change à terme						
- EUR / CHF	-	-	-	1'872	-	(34)
- USD / CHF	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'872</b>	<b>-</b>	<b>(34)</b>

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée sur la base des cours interbancaires (Reuters) du 31 décembre corrigés du différentiel de taux d'intérêts courant jusqu'à l'échéance de chaque contrat. L'objectif des contrats de change à terme est de limiter le risque de change sur les opérations en euro et dollar US.

### Note 11 - Créances clients

<b>En KCHF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Clients	7'721	8'243
Provisions pour créances douteuses	(393)	(884)
Clients, parties liées	10	140
<b>Total créances clients</b>	<b>7'338</b>	<b>7'499</b>

### Note 12 - Stocks

<b>En KCHF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Matières premières, approvisionnements	5'660	5'999
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(645)	(482)
Produits en cours	3'808	3'388
Produits finis	4'050	2'474
<b>Total stocks</b>	<b>12'873</b>	<b>11'379</b>

### Note 13 - Travaux en cours

<b>En KCHF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Travaux en cours sur commandes	86'952	72'921
Facturation partielle	(60'031)	(38'041)
Avances reçues sur travaux en cours	(20'996)	(30'235)
<b>Total travaux en cours</b>	<b>5'925</b>	<b>4'645</b>

### Montants présentés au bilan :

Travaux en cours actifs	6'266	5'155
Avances sur travaux en cours	(341)	(510)
	<b>5'925</b>	<b>4'645</b>
<b>Montant des produits comptabilisés durant l'exercice</b>	<b>16'755</b>	<b>11'575</b>

La variation des travaux en cours se monte à KCHF 1'280 pour l'année 2018 (KCHF 1'274 pour l'année 2017).

Note 14 - Immobilisations corporelles

En KCHF	Au 31.12.2018					Total
	Terrains et immeubles <sup>(1)</sup>	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	
<b>Valeur d'acquisition</b>						
Etat au 01.01.2018	36'044	34'088	5'959	3'550	1'256	80'897
Acquisitions (*)	-	2'361	109	73	904	3'447
Cessions	-	(434)	(8)	-	-	(442)
Reclassements		678	191		(869)	-
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>36'044</b>	<b>36'693</b>	<b>6'251</b>	<b>3'623</b>	<b>1'291</b>	<b>83'902</b>
<b>Amortissements</b>						
Etat au 01.01.2018	22'520	27'217	5'461	3'467	-	58'665
Amortissements	932	1'041	265	43	-	2'281
Cessions	-	(434)	(7)	-	-	(441)
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>23'452</b>	<b>27'824</b>	<b>5'719</b>	<b>3'510</b>	<b>-</b>	<b>60'505</b>
<b>Total net</b>	<b>12'592</b>	<b>8'869</b>	<b>532</b>	<b>113</b>	<b>1'291</b>	<b>23'397</b>
(*) Dont acquisition en leasing	-	960	-	-	-	960
Valeur d'assurance incendie	38'872	51'007	-	-	-	89'879

En KCHF	Au 31.12.2017					Total
	Terrains et immeubles <sup>(1)</sup>	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	
<b>Valeur d'acquisition</b>						
Etat au 01.01.2017	35'795	32'835	5'824	3'550	350	78'354
Acquisitions (*)	249	1'735	121	-	1'173	3'278
Cessions	-	(735)	-	-	-	(735)
Reclassements		253	14		(267)	-
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>36'044</b>	<b>34'088</b>	<b>5'959</b>	<b>3'550</b>	<b>1'256</b>	<b>80'897</b>
<b>Amortissements</b>						
Etat au 01.01.2017	21'539	26'929	5'080	3'414	-	56'962
Amortissements	981	1'019	381	53	-	2'434
Cessions	-	(731)	-	-	-	(731)
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>22'520</b>	<b>27'217</b>	<b>5'461</b>	<b>3'467</b>	<b>-</b>	<b>58'665</b>
<b>Total net</b>	<b>13'524</b>	<b>6'871</b>	<b>498</b>	<b>83</b>	<b>1'256</b>	<b>22'232</b>
(*) Dont acquisition en leasing	-	1'445	-	-	245	1'690
Valeur d'assurance incendie	38'872	51'007	-	-	-	89'879

<sup>(1)</sup> La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 5'120 de terrains au 31.12.2018. Ce poste contient des terrains non bâtis proche de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 920 au 31.12.2018 et KCHF 1'184 au 31.12.2017.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 2'644 au 31.12.2017 et de KCHF 1'494 au 31.12.2017.

Note 15 - Immobilisations incorporelles

En KCHF	Au 31.12.2018				Total
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	
<b>Valeur d'acquisition</b>					
Etat au 01.01.2018	282	133	2'681	87	3'184
Acquisitions	-	-	-	157	157
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>282</b>	<b>133</b>	<b>2'681</b>	<b>244</b>	<b>3'341</b>
<b>Amortissements</b>					
Etat au 01.01.2018	245	133	2'655	-	3'033
Amortissements	19	-	12	-	30
Cessions	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>263</b>	<b>133</b>	<b>2'667</b>	<b>-</b>	<b>3'063</b>
<b>Total net</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>244</b>	<b>278</b>

En KCHF	Au 31.12.2017				Total
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	
<b>Valeur d'acquisition</b>					
Etat au 01.01.2017	282	133	2'653	68	3'136
Acquisitions	-	-	28	19	47
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>282</b>	<b>133</b>	<b>2'681</b>	<b>87</b>	<b>3'183</b>
<b>Amortissements</b>					
Etat au 01.01.2017	226	133	2'639	-	2'998
Amortissements	19	-	16	-	35
Cessions	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>245</b>	<b>133</b>	<b>2'655</b>	<b>-</b>	<b>3'033</b>
<b>Total net</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>87</b>	<b>150</b>

## Note 16 - Dettes financières

<b>En KCHF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Acompte leasing en cours	572	245
Avances à termes fixes (1 à 3 mois) <sup>1)</sup>	-	-
Dettes envers l'actionnaire <sup>3)</sup>	-	-
Emprunt hypothécaire - part à court terme <sup>2)</sup>	250	250
<b>Total Dettes financières à court terme</b>	<b>822</b>	<b>495</b>
Dettes envers l'actionnaire <sup>3)</sup>	-	-
Emprunt hypothécaire - part à long terme <sup>2)</sup> - échéance 2027	1'950	2'200
<b>Total Dettes financières à long terme</b>	<b>1'950</b>	<b>2'200</b>

## Note 17 - Parties liées

### Filiale comprise dans le périmètre de consolidation

	Siège	Activité	En KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Efimex SA	Aigle	Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature	Capital social 600	% Intérêts 100	% Intérêts 100

### Soldes au bilan avec des parties liées :

En KCHF	31.12.2018	31.12.2017
<b>Travaux en cours, parties liées</b>	-	-
- Cimolai SpA	-	-
<b>Créances auprès de parties liées</b>	<b>10</b>	<b>140</b>
- Sitindustrie Suisse SA	-	-
- Cimolai SpA	10	140
<b>Dettes envers des parties liées</b>	<b>226</b>	<b>1'665</b>
- Cimolai SpA	226	1'665
<b>Transactions réalisées avec des parties liées :</b>		
<b>En KCHF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Ventes de biens et prestations de service</b>	<b>344</b>	<b>629</b>
- Cimolai SpA	344	629
<b>Achats de biens et services</b>	<b>2'319</b>	<b>3'983</b>
- Cimolai SpA	2'319	3'983
<b>Produits financiers</b>	-	-
- Sitindustrie Suisse SA	-	-
<b>Charges financières</b>	-	-
- Sitindustrie Suisse SA	-	-

## Note 18 - Engagements

### Engagements de leasing financiers

En KCHF

	31.12.2018	31.12.2017
A un an	445	241
A deux ans	455	244
A trois ans	464	249
A quatre ans	408	253
A cinq ans	127	194
<b>Total</b>	<b>1'899</b>	<b>1'181</b>

### Engagements de leasing opérationnels

En KCHF

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Engagements en faveur de tiers

En KCHF

	31.12.2018	31.12.2017
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	5'900	7'079
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	113	-
Accréditifs	35	-
<b>Total</b>	<b>6'048</b>	<b>7'079</b>

### Actifs mis en gage

En KCHF

	31.12.2018	31.12.2017
Terrains et immeuble (valeur au bilan)	12'592	13'524
Constitution de gages	12'200	12'200
Utilisation de gages	12'200	12'200

Les garanties sont accordées par les banques au travers de garanties de restitution d'acompte ainsi que des garanties de bonne fin de travaux. Ces engagements sont donnés dans le cadre de marchés conclus avec nos clients constructions métalliques et tubes inox.

Ces actifs ont été mis en gage en faveur des banques afin de garantir les dettes bancaires (Note 16). Ils sont matérialisés par 2 cédules hypothécaires en 1<sup>er</sup> rang enregistrées sous les no 212365 et 212366 respectivement de KCHF 4'200 et KCHF 1'800 sur les parcelles no 1241 et no 1224 sises à Aigle. Une autre cédule en 1<sup>er</sup> rang enregistrée sous le no 256363 liée aux parcelles no 1168 et 1385 a été augmentée à KCHF 3'200 et a également été mise en gage. La cédule précédemment libre de gage, en 2<sup>ème</sup> rang sur les parcelles 1168, 1224, 1241 et 1385 a été transformée en cellule de registre (ID.001-1998/003264), a été augmentée de KCHF 2'000 à KCHF 3'000 et a ensuite également été mise en gage en faveur d'une banque.

### Actifs et Passifs éventuels

Aucun élément justifiant une mention dans le présent rapport n'a été identifié au 31.12.2018.

## Note 19 - Comptes de régularisation

### Actifs de régularisation

<b>En KCHF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Produits à recevoir	14	567
Charges payées d'avance	381	38
<b>Total Actifs de régularisation</b>	<b>395</b>	<b>605</b>

### Passifs de régularisation

<b>En KCHF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Charges à payer	834	946
Produits reçus d'avance	285	53
<b>Total Passifs de régularisation</b>	<b>1'119</b>	<b>999</b>

## Note 20 - Provisions

### En KCHF

<b>Total provisions</b>	<b>Provision pour litiges</b>	<b>Provision pour restructuration</b>	<b>Total</b>
Etat au 1er janvier 2018	850	-	850
Constitution	451	-	451
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	-100	-	(100)
<b>Etat au 31 décembre 2018</b>	<b>1'201</b>	<b>-</b>	<b>1'201</b>
dont provisions à long terme	-	-	-

### En KCHF

<b>Total provisions</b>	<b>Provision pour litiges</b>	<b>Provision pour restructuration</b>	<b>Total</b>
Etat au 1er janvier 2017	600	-	600
Constitution	250	-	250
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	-	-	-
<b>Etat au 31 décembre 2017</b>	<b>850</b>	<b>-</b>	<b>850</b>

## Note 21 - Capital actions

	Droit de vote <sup>1</sup>	31.12.2018	31.12.2017
<b>Actions au porteur</b>			
Nombre d'actions au porteur, valeur nominale de CHF 200.00	57.26%	40'200	40'200
En KCHF		8'040	8'040
<hr/>			
Sitindustrie Suisse SA	36.89%	25'894	25'458
			-
<b>Actions nominatives</b>			
Nombre d'actions nominatives, valeur nominale de CHF 200.00	42.74%	30'000	30'000
En KCHF		6'000	6'000
<hr/>			
Sitindustrie Suisse SA	42.74%	30'000	30'000
<hr/>			
<b>Valeur nominale totale du capital-actions en KCHF</b>		<b>14'040</b>	<b>14'040</b>

<sup>1</sup> Situation au 31 décembre 2018

## Note 22 - Prévoyance en faveur du personnel

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)		Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017			2018	2017
Institution de prévoyance	-	( <sup>1</sup> )	-	-	-	688	688	682
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	<b>688</b>	<b>688</b>	<b>682</b>

<sup>(1)</sup> Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2018.

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2018 ni au 31.12.2017.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2018 de 98.8% (2017 : 108.5%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 24.63% au 31.12.2017) n'a pas été constitué à fin 2017, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

Le découvert actuel est jugé temporaire, car il est dû principalement à la mauvaise année boursière. Il n'a pas été pour l'heure décidé de mesures d'assainissement de la caisse, c'est pourquoi aucune provision n'est comptabilisée.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)		Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016				2017	2016
Institution de prévoyance	-	-	-	-	-	682	682	748
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	<b>682</b>	<b>682</b>	<b>748</b>

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2017 ni au 31.12.2016.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2017 de 108,5% (2016 : 102,9%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 24,63% au 31.12.2016) n'a pas été constitué à fin 2016, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

#### Note 23 - Principaux taux de change

	Cours de fin d'année 2018	Cours de fin d'année 2017
1 USD	0.98580	0.97450
1 EUR	1.12701	1.17024
1 GBP	1.25580	1.31670

#### 24. Evénements après la date de clôture

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 28 mars 2019 par le conseil d'administration, lequel a autorisé la publication. Les comptes annuels consolidés sont néanmoins soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2019.

Aucun événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2018 et le 28 mars 2019.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE ZWAHLEN ET MAYR S.A., A AIGLE**

---

**Rapport sur l'audit du groupe**

**Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Zwahlen et Mayr S.A. et de sa filiale (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé au 31 décembre 2018, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 13 à 35) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

**Bases de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Eléments clés de l'audit	Notre approche
<p><u>Travaux en cours</u></p> <p>Au 31 décembre 2018, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à <b>KCHF 6'266</b> à l'actif du bilan et <b>KCHF 341</b> au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement, telle que décrite en annexe aux comptes annuels : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire finale attendue, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement ».</p> <p>Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la Direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifiée.</p> <p>Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.</p> <p>Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes, dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes, qui doivent être estimées.</p>	<p>Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement.</p> <p>Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la Direction pour chaque affaire.</p> <p>Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage.</p> <p>Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de Direction et les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.</p> <p>Lors de notre vérification, nous avons évalué si, pour la détermination du résultat à terminaison, une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la Direction et des confirmations d'avocats.</p>

### Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des éléments pertinents du contrôle interne pour l'audit, afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations fournies les concernant ;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation ;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa Commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration, ou à sa Commission compétente, une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les exigences d'indépendance pertinentes et nous nous entretenons avec lui sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises cas échéant dans ce contexte.

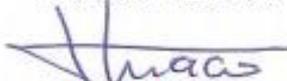
Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

#### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Gaétan Posse  
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 28 mars 2019

## Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen & Mayr SA répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2018.

### 1. Structure du groupe et actionnariat

#### 1.1 Structure du Groupe

Zwahlen & Mayr SA, fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est à Zone industrielle 2 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Elle détient une seule participation (100%) la société Efimex SA, entreprise générale de construction, ayant son siège social à Aigle, au capital de CHF 600'000.

Zwahlen & Mayr SA est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN **ZWM CH0002661731** et numéro de valeur **266'173**.

Au 31 décembre 2018, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 10'050'000-**

Au 28 février 2019, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 11'095'200-**

#### 1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2018, les actionnaires principaux de Zwahlen & Mayr SA étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	30'000	42,74

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	25.894	36.89

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012. La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen & Mayr SA.

#### 1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

### 2. Structure du capital

#### 2.1 Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen & Mayr SA s'élevait au 31 décembre 2018 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

## **2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel**

Zwahlen & Mayr SA n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

## **2.3 Modification du capital**

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue au cours des trois derniers exercices.

## **2.4 Actions et bons de participation**

Le capital-actions de Zwahlen & Mayr SA est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Il n'existe pas de bons de participation.

## **2.5 Bons de jouissance**

Il n'existe pas de bons de jouissance.

## **2.6 Restrictions de transfert et inscription des "nominées"**

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. En 2017 aucune demande à cet égard n'a été soumise au conseil d'administration. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le conseil d'administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du conseil d'administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

## **2.7 Emprunts convertibles et options**

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

### 3. Conseil d'administration

#### 3.1.a. Membres du conseil d'administration

**Luigi Mion**, est administrateur et Président de Zwahlen & Mayr SA depuis 28 avril 2016. Il a été élu administrateur en avril 2015. Il est titulaire d'un diplôme de technicien de production industrielle. Il est engagé au sein de la Société Armando Cimolai en septembre 1961. Au sein de cette société, il occupe successivement les postes d'assistant de production, puis Responsable des achats logistique et montage. En 1989 il est nommé Responsable de l'ensemble des achats de la société Cimolai SPA, en 2006 il est promu Directeur avec la responsabilité du même service. En octobre 2010 il intègre le Conseil d'administration de la société Cimolai SPA. En parallèle il assume de mars 2013 à décembre 2014 la conduite de la société Industrie Meccaniche Cimolai. Outre les mandats précités, il est Président de Cimolai Energy Srl et CEO de Cimolai Heavy Lift Srl. De nationalité italienne, il réside en Italie.

**Roberto Raggiotto** est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2012. Il est licencié en économie de l'Université de Trieste et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 1996 pour le compte du groupe Cimolai, auprès duquel il a exercé successivement les fonctions de comptable, de responsable du contrôle de gestion et enfin, depuis 2008, de directeur administratif et financier. En avril 2011 il devient administrateur de la société Romaro Engineering SRL en Italie. De nationalité italienne, il réside en Italie.

**Francesco Punzo** est administrateur depuis avril 2016. Il est titulaire d'un master en génie Civil de l'université Federico II et une certification d'ingénieur. De 1998 à 2002 il est Chef de projet au sein de la Société ABB (Asea Brown Boveri) en Italie. Il intègre le groupe Cimolai en 2002 en qualité de chef de projet. Depuis cette date, il gère la réalisation de grands projets tels que le stade National à Brasilia, le Pont de la paix à Tbilissi (Georgie) ou un pont haubané à Dallas (USA). Depuis début 2016, il apporte son expertise technique dans la réalisation des projets de Zwahlen & Mayr SA. De nationalité italienne, il réside en Italie

**Yves Bosson** est administrateur depuis avril 2018. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA à Fribourg, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland à Bulle comme responsable finance et administration. Il a par la suite participé à un large projet d'implémentation de SAP, essentiellement pour les modules finances, dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Dès le 1er septembre 2008 et jusqu'à son départ le 30 septembre 2017, il a assumé la charge de directeur administratif et financier (CFO) chez Zwahlen et Mayr SA. Depuis le 1er octobre 2017, il occupe le rôle d'administrateur général du cycle d'orientation de la Gruyère pour le compte de l'Association des communes de la Gruyère à Bulle. Il est conseiller général de la ville de Bulle et président de la commission financière depuis 2010. De nationalité suisse, il réside en Suisse

#### 3.1.b. Membres du conseil d'administration

**MM. Mion, Raggiotto et Punzo** sont employés de la Société Cimolai Spa dans laquelle ils ont un rôle de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus.

### 3.2 Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du conseil d'administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du conseil d'administration (chiffre 3.1)

### 3.3 Interdépendances

*Abrogé*

### 3.4 Election et durée du mandat

#### 3.4.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration

- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

Lors de son assemblée générale du 26 avril 2018, l'assemblée générale a ratifié la proposition du conseil d'administration d'élire Monsieur Laurent Nicod Notaire-avocat à Monthey comme représentant indépendant du 26 avril 2018 au 24 avril 2019.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

### 3.4.2 . Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme mandat	Exécutif/ non exécutif
Luigi Mion	I	1945	Président	29.04.2015	Avril 2019	exécutif
Roberto Raggiotto	I	1969		30.04.2012	Avril 2019	non exécutif
Francesco Punzo	I	1971		28.04.2016	Avril 2019	exécutif
Yves Bosson	CH	1961		26.04.2018	Avril 2019	non exécutif

## 3.5 Organisation interne

### 3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du conseil d'administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le conseil d'administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

### 3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du conseil d'administration

#### Comité exécutif du conseil

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du conseil d'administration formé de Luigi Mion (président), Roberto Raggiotto et Francesco Punzo.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le conseil d'administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise sont identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

#### Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de MM. Roberto Raggiotto (président) et Yves Bosson. Il bénéficie d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au conseil d'administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

#### **Comité de rémunération et de nomination**

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Luigi Mion (président) et Roberto Raggiotto qui ont été élus lors de l'assemblée générale du 26 avril 2018.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions de l'ORAb (Ordonnance sur les rémunérations abusives), il propose avec l'aval du Conseil d'administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au conseil d'administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

### **3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités**

**Le conseil d'administration** se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 4 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2018, le conseil d'administration a tenu 4 séances, sur convocation de son président.

**Le comité exécutif du conseil** se réunit généralement 1 fois par trimestre en alternance avec une séance du conseil d'administration. Si la marche des affaires l'exige le président peut convoquer des séances. La durée moyenne des séances est de 4 heures. Le directeur général et les directeurs-adjoints sont invités à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2018, le comité exécutif a tenu 4 séances.

**Le comité d'audit** tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2018, le comité d'audit a tenu 2 séances, sur convocation de son président.

**Le comité de rémunération et de nomination** se réunit au moins deux fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires des directeurs et des membres des comités de direction, et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre pour préparer les propositions de nomination à présenter au conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet

d'un procès-verbal. En 2018, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances, sur convocation de son président.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

### **3.6 Compétences**

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le conseil d'administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, du budget consolidé, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le conseil d'administration a décidé de confier la supervision de la conduite opérationnelle au Président Luigi Mion en le nommant Chief Executive Officer. Monsieur Eric Aigroz a en charge la conduite de la société, en particulier la coordination des activités des unités de production, déchargeant ainsi le comité exécutif de toute tâche de nature opérationnelle.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la Direction, et aux collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

### **3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction**

Avant chaque séance ordinaire du conseil d'administration, la direction de la société établit et fait parvenir aux administrateurs un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, la relève et la formation du personnel, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques. Ces éléments sont présentés par le directeur général, le directeur administratif financier et les directeurs-adjoints et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par le directeur général et les directeurs-adjoints concernés.

La description du système de gestion des risques figure dans les annexes aux comptes statutaires en page 61.

#### 4. Direction

##### 4.1 Membres de la direction

LE CEO et le Directeur Général sont assistés dans leur tâche par deux comités de direction, un dans chaque unité de production, qu'il préside personnellement et dont les membres ont voix consultative.

En 2018, les deux comités de direction sont composés comme suit :

##### Comité de direction de l'unité Constructions Métalliques

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Guido Bigoni	IT	1972	Directeur adm. et financier
Francesco Punzo	IT	1971	Directeur technique
Christian Charpin	CH/F	1955	Directeur adjoint CM
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

**Luigi Mion et Francesco Punzo** : leur carrière professionnelle est décrite dans les membres du Conseil d'administration.

**Eric Aigroz** est directeur général de la société depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, après avoir été directeur de l'unité de production Tubes Inox depuis juillet 2000. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique, il a occupé de 1981 à 1984 la fonction de responsable de production auprès de Steiger SA. Entré au service du groupe en février 1985, il est d'abord responsable de production d'Efimex SA, filiale à 100 % de Zwahlen & Mayr SA, puis, dès 1994, du secteur tubes soudés de l'unité de production Tubes Inox. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Guido Bigoni**, est directeur administratif et financier depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Il est licencié en économie de l'Université de Bologne (IT), titulaire d'un diplôme de géomètre, est et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 2016 pour le compte du groupe Cimolai auprès duquel il a exercé la fonction de directeur administratif et financier pour les affaires du groupe au Venezuela. Il a également travaillé pendant 9 ans pour la société italienne Trevigroup, active dans les domaines du génie civil et des activités pétrolières, pour laquelle il a exercé successivement la fonction de comptable en Italie avant d'assumer le rôle de Directeur administratif pour l'entreprise Petreven (Trevigroup) au Venezuela également et qui est active dans le secteur du forage pétrolier. De nationalité Italienne, il réside en Suisse.

**Christian Charpin** est depuis avril 2008 directeur adjoint de l'unité Constructions métalliques, avec la responsabilité des activités à l'étranger. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, société du groupe Zwahlen & Mayr, charge qu'il exerce toujours, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPI de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Double national suisse et français, il réside en Suisse.

**François Rappo** est responsable des systèmes qualité, sécurité, environnement et informatique de Zwahlen & Mayr SA. Il est entré dans la société en novembre 1992 comme chef d'atelier d'Efimex SA, société du groupe Zwahlen & Mayr. Il devient responsable en 1996 de l'assurance qualité de l'unité Tubes Inox. Nommé fondé de pouvoir le 1<sup>er</sup> janvier 2004, il est titulaire d'un CFC de constructeur, d'un diplôme de chargé de sécurité CFST et d'un postgrade HEG en management. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### Comité de direction de l'unité Tubes Inox

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Guido Bigoni	IT	1972	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur commercial
Arnaud Marson	F	1975	Responsable production
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

**David Auer** est directeur commercial depuis janvier 2001. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rüeegg SA à Crissier. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Arnaud Marson** est responsable de production en titre depuis janvier 2011. Titulaire d'un brevet de technicien supérieur en productique, il est engagé en 2001 en qualité de responsable qualité environnement sécurité au sein de la fonderie A Neeser SA à Morges. En 2002 il entre au service de Zwahlen & Mayr comme responsable du contrôle qualité de l'unité tubes inox. En 2009 il assume la coordination des productions Tubes Soudés et Tubes Etirés. Il a été conseiller de la municipalité de Saint-Gingolph en France de 2008 à 2013. De nationalité française, il réside en France.

Les comités de direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par trimestre, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé pour information aux membres du comité exécutif du conseil. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

## 4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

## 4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

## 5. Rémunération, participations et prêts

### 5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Tous les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'administration sont 25'000-, celles des membres 15'000. Aucun mandat spécifique n'a été demandé à un membre du Conseil d'Administration. La rémunération globale du Conseil d'administration pour 2018 est restée identique à celle de 2017.

La fixation annuelle de la rémunération des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficacité de l'intéressé

La rémunération des membres du conseil d'administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les rémunérations abusives, les rémunérations globales du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'ont pas dépassées les limites maximales fixées par l'assemblée générale, soit 120'000 CHF pour le Conseil d'Administration et 279'500 CHF pour la Direction Générale.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société. En 2018 lors de leur départ, aucun membre de la Direction n'a bénéficié d'avantages. De même, il n'a pas été versé de primes d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée des nouveaux administrateurs.

Les rémunérations qui ont été versées en 2018 aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction figurent dans les annexes aux comptes statutaires, conformément à l'article 663b bis CO.

Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, *page 52*.

## **6 Droits de participation des actionnaires**

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

### **6.2 Quorums statutaires**

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

### **6.3 Convocation de l'assemblée générale**

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch) sous la rubrique "investisseurs" et la sous-rubrique "communiqué de presse"

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al.2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

### **6.4 Inscription à l'ordre du jour**

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al.3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 4 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

### **6.5 Inscription au registre des actions**

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

## **7 Prise de contrôle et mesures de défense**

### **7.1 Obligation de présenter une offre**

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

### **7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle**

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen & Mayr SA n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du conseil d'administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

## **8. Organe de révision**

### **8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable**

L'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2018 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2018 est M. Jean-Claude De Iaco

### **8.2 Honoraires de révision**

Les honoraires 2018 de FIDAG SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 54'000.-

### **8.3 Honoraires supplémentaires**

Un honoraire de CHF 3'000.- a été facturé pour un rapport à destination de l'organe de révision de l'actionnaire majoritaire. D'autres prestations ont été réalisées pour CHF 4'000.-.

### **8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision**

Le comité d'audit du conseil d'administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au conseil d'administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité. En 2018, le suivi et le développement du SCI a fait l'objet de 2 séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une pour les comptes intermédiaires du 30 juin, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2018 le réviseur externe a participé à 2 séances du comité d'audit.

## **9. Politique d'information**

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Guido Bigoni Directeur Administratif et Financier ([guido.bigoni@zwahlen.ch](mailto:guido.bigoni@zwahlen.ch)) adresse postale : Zwahlen & Mayr SA, case postale 17 1860 Aigle, Suisse, téléphone 024.468.46.46, télécopie 024.468.46.00.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch). Le lien "investisseurs" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, <http://zwahlen.ch/fr/relations-avec-les-investisseurs-2-2>).

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien : [http://www.zwahlen.ch/formulaire\\_contact\\_financier.html](http://www.zwahlen.ch/formulaire_contact_financier.html)).

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.

## Rapport de rémunération

### 1. Introduction

Conformément aux dispositions en vigueur, ce rapport de rémunération communique les rémunérations du Conseil d'Administration et du Directeur Général de Zwahlen & Mayr SA.

Il présente la politique et la structure des rémunérations ainsi que la nature et le montant de celles-ci au cours de la période sous revue, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Il répond aux dispositions contenues dans l'ORAb qui exige des sociétés cotées en bourse l'établissement d'un rapport à l'attention des actionnaires.

### 2. Procédure et principe de fixation des rémunérations

#### 2.1. Compétence

La rémunération des membres du Conseil d'administration est fixée par le Comité de rémunération et de nomination. Il décide également en règle générale en début d'année de la rémunération globale du Directeur général. Les rémunérations du Conseil d'administration et du Directeur général, fixées par le Comité de rémunération, sont comprises dans les limites autorisées par l'assemblée générale.

#### 2.2. Principe pour la fixation des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des divers comités auxquels ils participent. Leur rémunération ne découle pas des résultats de la société. Celle-ci est fixée sur la base des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale précédente, pour la période suivante.

Il n'existe pas de plan d'actions, ni d'options permettant aux administrateurs ou au Directeur général d'obtenir des actions à des conditions préférentielles.

Le Conseil d'administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le Comité de nomination et rémunération qui la détermine en fonction du temps nécessaire et de la complexité du sujet traité. Si la rémunération d'une prestation fournie en cours d'exercice ajoutée à la rémunération usuelle dépasse les limites maximales fixées par l'assemblée générale, le Conseil d'administration demandera à celle-ci de valider a posteriori les montants complémentaires.

#### 2.3. Rémunération de la Direction Générale

Le Chief Executive Officer (CEO) ne perçoit aucune rémunération pour ses fonctions au sein de la Direction Générale

Du fait de la suppression de toutes formes de rémunérations variables au sein de la société, celle du Directeur général ne comporte plus qu'une part fixe.

Celle-ci est inscrite dans le contrat de travail, elle est versée en 13 mensualités égales.

#### 2.4. Frais

Il n'est payé aucun frais en numéraire au CEO. Ses frais d'hébergement et de repas lorsqu'il est en Suisse pour Zwahlen & Mayr sont directement réglés par la société aux prestataires.

Outre le règlement sur l'indemnisation des frais, valable pour tous les collaborateurs, les frais de représentation octroyés au Directeur Général sont de mêmes natures que ceux alloués aux autres membres de la Direction. Ils ont été validés par l'administration fiscale du canton de Vaud.

#### 2.5. Prestations de prévoyance

Aucune prestation de prévoyance extraordinaire n'est fournie au Directeur Général. Il bénéficie, comme l'ensemble des cadres inscrits au registre du commerce, d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Les charges de prévoyance et les charges sociales englobent les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ainsi que celles pour la prévoyance obligatoire et sur-obligatoire en faveur du personnel.

#### 2.6. Contrat de travail

Il n'a pas été établi de contrat de travail avec le CEO

Le Directeur général dispose d'un contrat de durée indéterminée. Comme l'ensemble des cadres signataires ayant plus de dix années de service, le préavis au délai de congé est de six mois.

### 3. Montant des rémunérations pour 2018

#### 3.1. Rémunération du Conseil d'administration

La rémunération annuelle du président du Conseil d'administration est fixée à 25'000 - CHF bruts.  
Les trois autres administrateurs perçoivent chacun 15'000 CHF bruts prorata temporis. Pour les administrateurs non-résidents, l'impôt à la source est retenu des montants précités.

**2018**

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Mion Luigi	25'000	18'750
Membre	Raggiotto Roberto	15'000	11'250
Membre	Francesco Punzo	15'000	11'250
Membre	Yves Bosson depuis le 26 avril 2018	10'000	9'385

**2017**

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Mion Luigi	25'000	18'750
Membre	Raggiotto Roberto	15'000	11'250
Membre	Francesco Punzo	15'000	11'250

Les montants indiqués ci-dessus représentent la rémunération globale versée aux membres du conseil d'administration.

### 3.2. Rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Générale ne comporte qu'une partie fixe.

Aucune autre rémunération n'a été versée en 2018 au Directeur Général.

Durant la période sous revue, aucune augmentation de salaire ne lui a été accordée. L'augmentation du chiffre annuel de 2018, provient uniquement du rétablissement du salaire au niveau de celui de 2015. Il a impacté 6 mois en 2017 contre 12 en 2018, ce qui explique la différence.

**2018**

Nom Prénom	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Aigroz Eric	233'090	0	35'922	269'012

**2017**

Nom Prénom	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Aigroz Eric	229'580	0	33'101	262'681

### 3.3. Rémunération des autres membres des comités de direction

**2018**

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
	701'324	0	162'820	864'144

**2017**

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
	869'249	0	198'559	1'067'808

La diminution de la rémunération totale des autres membres des comités de direction provient essentiellement de la démission d'un membre fin 2017 qui n'a pas été remplacé.

3.4. Rémunérations versées à d'anciens membres des organes

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes durant l'exercice écoulé.

3.5. Attributions d'actions ou d'options au cours de l'exercice

Aucune action ni option n'a été attribuée ou vendue à un prix préférentiel durant l'exercice écoulé.

3.6. Honoraires supplémentaires et indemnités de départ

Aucun honoraire ni indemnité de départ n'a été accordés durant l'exercice écoulé.

3.7. Prêts aux organes

Aucun prêt n'a été consenti durant l'exercice écoulé et aucun prêt n'est accordé à ce jour.

**4. Approbation du rapport de rémunération**

Ce rapport de rémunération assure la transparence du système de rémunération et met en évidence les montants versés par Zwahlen et Mayr SA en 2018 à son Conseil d'administration et à son Directeur général, instances soumises à l'ORAb.

Le Conseil d'administration soumettra le montant de la rémunération à l'approbation de l'assemblée générale du 24 avril 2019.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES  
DE ZWAHLEN ET MAYR S.A., A AIGLE**

---

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération (chapitre 3, pages 51 à 53) de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

**Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

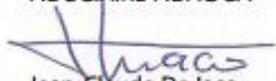
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

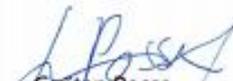
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

  
Jean-Claude De Iaco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Gaétan Posse  
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 28 mars 2019

## COMPTES STATUTAIRES

### Bilan

#### EN KCHF

#### ACTIFS

	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités et équivalents de liquidités	2'301	5'019
Créances clients envers des tiers	6'714	6'674
Créances clients, parties liées	86	216
Créances fiscales	1'267	1'303
Autres créances	653	195
Stocks	8'616	7'585
Travaux en cours	24'870	33'152
Actifs de régularisation	395	605
<b>Total actifs circulants</b>	<b>44'902</b>	<b>54'749</b>
Terrains et immeubles	10'226	10'968
Installations techniques et équipements	5'638	3'454
Outillage industriel et commercial	532	498
Autres immobilisations corporelles	86	51
Immobilisations en cours	1'291	1'257
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17'773</b>	<b>16'228</b>
Autres immobilisations incorporelles	15	26
Immobilisations en cours	244	87
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>259</b>	<b>113</b>
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>18'032</b>	<b>16'341</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>62'934</b>	<b>71'090</b>

## COMPTES STATUTAIRES

### Bilan

#### EN KCHF

#### PASSIFS

	31.12.2018	31.12.2017
Dettes bancaires portant intérêts	822	495
Fournisseurs envers des tiers	5'563	6'788
Fournisseurs, parties liées	226	1'665
Avances sur travaux en cours	20'995	30'235
Dettes fiscales	401	48
Autres créanciers	704	859
Autres créanciers, stés du Groupe portant intérêts	304	336
Part à court terme des engagements de leasing	471	240
Passifs de régularisation	1'119	998
Provision p/frais de recherche et développement	400	400
Provisions p/litige et risques produits	1'201	850
Provision p/risques industriels et travaux de garantie	1'377	1'377
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>33'582</b>	<b>44'291</b>
Dettes bancaires portant intérêts	1'950	2'200
Engagements de leasing à long terme portant intérêts	1'427	940
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>3'377</b>	<b>3'140</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>36'959</b>	<b>47'431</b>
<b>Capital-actions</b>	<b>14'040</b>	<b>14'040</b>
<b>Réserve légale issue du bénéfice</b>	<b>2'814</b>	<b>2'814</b>
Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice	1'100	1'100
Report de bénéfice de l'exercice précédent	5'705	3'834
Résultat de l'exercice	2'316	1'871
<b>Réserves facultatives issues du bénéfice / pertes cumulées</b>	<b>9'121</b>	<b>6'805</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>25'975</b>	<b>23'659</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>62'934</b>	<b>71'090</b>

**COMPTES STATUTAIRES**  
**Compte de résultat**

**En KCHF**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Chiffre d'affaires net	69'661	51'537
Variation des travaux en cours	(8'153)	1'678
Variation des stocks produits finis et semi-finis	1'331	(6)
Autres produits d'exploitation	202	711
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>63'041</b>	<b>53'920</b>
Matières premières, consommables et marchandises	(25'999)	(21'569)
Services, jouissance de biens de tiers	(13'154)	(11'557)
Frais de personnel	(18'640)	(16'241)
Autres charges d'exploitation	(114)	(515)
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)</b>	<b>5'134</b>	<b>4'038</b>
Amortissements	(1'913)	(2'138)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>3'221</b>	<b>1'901</b>
Charges financières	(612)	(548)
Produits financiers	(1)	519
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2'608</b>	<b>1'871</b>
Impôts sur le bénéfice	(292)	-
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2'316</b>	<b>1'871</b>

## Notes aux états financiers statutaires

Information sur les principes utilisés dans les comptes annuels :

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

### Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

### Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

Des réserves sur les stocks et les travaux en cours ont été constituées dans les limites fiscalement admises.

## COMPTES STATUTAIRES

### Annexe

#### En KCHF

#### 1. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

	31.12.2018	31.12.2017
Créances clients envers des tiers	7'107	7'558
Provision pour pertes sur débiteurs	(393)	(884)
<b>Total Créances clients envers des tiers</b>	<b>6'714</b>	<b>6'674</b>
Créances clients, parties liées	86	216
Matières premières, approv. et matières consom.	3'310	3'229
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(645)	(482)
Produits en cours et intermédiaires	3'251	3'189
Produits finis et marchandises	2'700	1'649
<b>Total Stocks</b>	<b>8'616</b>	<b>7'585</b>

#### 2. Dissolution de réserves latentes

	31.12.2018	31.12.2017
	-	2

#### 3. Engagements en faveur de tiers (nombre)

	31.12.2018	31.12.2017
	36	33

4. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
inférieur à 250 EPT	inférieur à 250 EPT

5. Participations importantes

<u>Société</u>	<u>But</u>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Efimex SA, Aigle	Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature	<b>Part du capital</b> 100%	<b>Part du capital</b> 100%
		<b>Droits de vote</b> 100%	<b>Droits de vote</b> 100%

6. Indications sur les actionnaires principaux

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (nominatives)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	30'000	42.74%

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (porteurs)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	25'894	36.89%

7. Dettes envers des institutions de prévoyance

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Créances clients envers des tiers	-	-

8. Accréditifs

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Créances clients envers des tiers	35	-

9. Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété	10'226	10'968
Constitution de gages	12'200	12'200
Utilisation de gages	12'200	12'200

10. Engagements conditionnels		
	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Cautiounnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	5'900	751
Cautiounnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	113	-
<b>Total Engagements conditionnels</b>	<b>6'013</b>	<b>751</b>
11. Engagements de leasing opérationnels		
	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
	-	-
12. Proposition de répartition du bénéfice		
	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	5'705	3'834
Résultat de l'exercice	2'316	1'871
<b>Bénéfice au bilan à disposition de l'AG</b>	<b>8'021</b>	<b>5'705</b>
<b>Proposition du Conseil d'administration :</b>		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-
Report en nouvel exercice	8'021	5'705
Dividendes	-	-
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>8'021</b>	<b>5'705</b>

### Information sur l'évaluation des risques

Conformément aux exigences légales de l'art. 961 du CO, Zwahlen & Mayr SA a procédé à l'évaluation des risques de la société, la direction a été mandatée par le Conseil d'administration afin de procéder à l'évaluation des risques. Des séances de travail ont été planifiées et exécutées par cette dernière dans le but d'établir une matrice des risques et de proposer une stratégie afin de pouvoir les diminuer ou les gérer. Le comité exécutif a participé à plusieurs de ces séances et notamment celles qui traitaient des points relevant de la stratégie d'entreprise. Sur la base des travaux de la direction, le Conseil d'administration a consacré une séance d'analyse des risques stratégiques et a validé les documents ainsi que les processus proposés.

Le Conseil d'administration et la Direction ont procédé en 2018 à une revue des risques.

### Zwahlen & Mayr S.A., Aigle

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE ZWAHLEN ET MAYR S.A., A AIGLE**

---

**Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Zwahlen et Mayr S.A., comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 56 à 61) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Bases de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Eléments clés de l'audit	Notre approche
<p><u>Travaux en cours</u></p> <p>Au 31 décembre 2018, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à <b>KCHF 24'870</b> à l'actif du bilan et <b>KCHF 20'995</b> au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement et tel que décrit en annexe aux comptes : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire finale attendue, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement. »</p> <p>Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la Direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifiée.</p> <p>Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.</p> <p>Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes, dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes, qui doivent être estimées.</p>	<p>Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement.</p> <p>Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la Direction pour chaque affaire.</p> <p>Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage.</p> <p>Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de Direction et les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.</p> <p>Lors de notre vérification, nous avons évalué si, pour la détermination du résultat à terminaison, une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la Direction et des confirmations d'avocats.</p>

### Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des éléments pertinents du contrôle interne pour l'audit, afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations fournies les concernant ;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières de l'entité et sur les activités au sein de la société, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la société. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration, ou avec sa Commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration, ou à sa Commission compétente, une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec lui sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises cas échéant dans ce contexte.

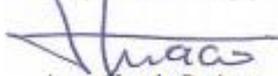
Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration, ou avec sa Commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

#### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Gaëtan Posse  
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 28 mars 2019

Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dotted lines.